



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

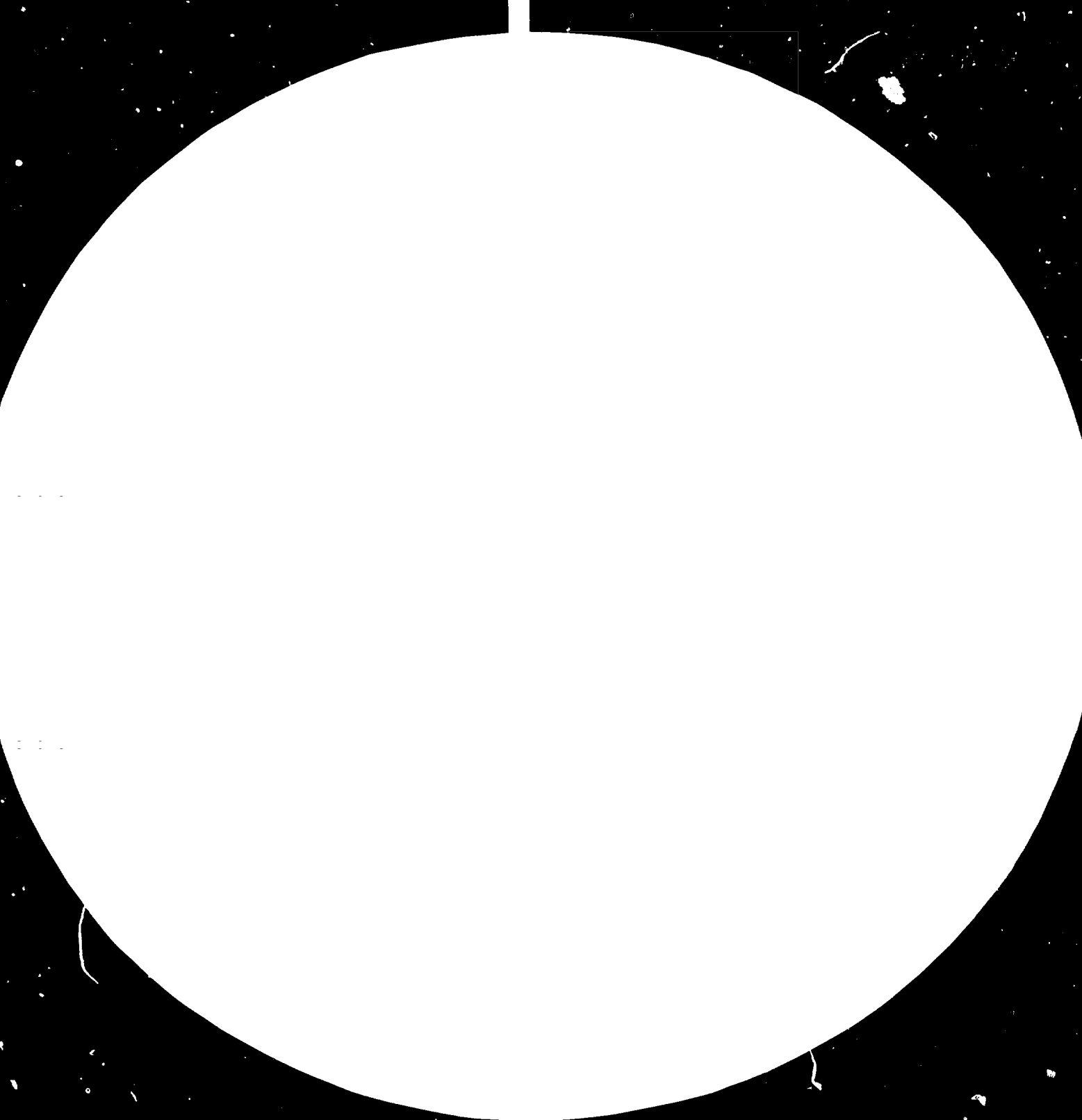
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Microcopy Resolution Test Chart, NBS 1010-A

U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963 O - 358-094



10350-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.334/6
3 février 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire mondiale à la
première Consultation sur le financement industriel
Vienne (Autriche), 23-25 mars 1981

QUESTION No 1 : NATURE ET CONDITIONS DE L'ACCES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
AUX SOURCES INTERNATIONALES DE FINANCEMENT INDUSTRIEL*

Document établi
par le
Secrétariat de l'ONUDI

000367

* C'est l'une des trois questions proposées par le Secrétariat de l'ONUDI; il est demandé aux participants d'examiner ces questions ainsi que tout autre point qu'ils souhaiteraient retenir et de donner leur avis sur le choix des questions prioritaires.

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.81-21005

Introduction

Le recours aux fonds étrangers pour financer l'investissement industriel ne cesse de gagner en importance, ces fonds étant en grande partie fournis par les banques d'affaires (euro-crédits et crédits à l'exportation des pays développés) et, dans une moindre mesure, prélevés sur les ressources ordinaires des organismes de financement multilatéral.

Risque - pays

Le recours à des pays étrangers pour financer le développement industriel des pays du Tiers monde a pour objet soit de financer des projets industriels déterminés, soit de soutenir la balance des paiements de ces pays grâce à des transferts de ressources opérés par des organismes de financement multilatéral, ou des banques d'affaires transnationales. Seul le financement des projets donne lieu à une évaluation préalable, plus ou moins rigoureuse, de leur viabilité par le prêteur étranger. Cependant, dans la quasi-totalité des cas, la décision d'accorder le prêt demandé dépend de l'évaluation de ce qu'on appelle désormais le "risque-pays", c'est-à-dire le risque lié à des événements indépendants de la volonté des instances responsables du projet, mais susceptibles d'être influencés par l'action des pouvoirs publics du pays où le projet doit se dérouler. Il est essentiel de ne pas envisager le financement extérieur des projets industriels en faisant abstraction de la situation du pays où ils doivent être exécutés. Théoriquement, il est légitime de distinguer le risque lié au projet de celui lié au pays; mais les emprunteurs ne devraient-ils pas tenir compte à la fois de l'un et de l'autre? Il se peut que certains bailleurs de fonds ne se préoccupent que du risque-pays, comptant sur les garanties tacites ou expresses des autorités nationales et la possibilité de réduire les frais généraux importants entraînés par les prêts.

On estime qu'en 1979 les exportations à destination des pays en développement ne faisant pas partie de l'OPEP se sont élevées à environ 180 milliards de dollars, soit 34 % des exportations des pays de l'OCDE. Quelles seront les conséquences pour les exportateurs de biens d'équipement si les pays en développement réduisent leurs achats de ces biens faute de pouvoir obtenir des crédits à des conditions acceptables?

Comment peut-on atténuer les risques-pays et les risques liés aux projets ? Inversement, a-t-on exploré toutes les possibilités de partage des risques-pays, formule qui s'est révélée profitable pour les acheteurs comme pour les vendeurs ?

Accès aux marchés

S'agissant des prêts en euro-crédits, de nombreux observateurs ont contesté l'opportunité de concentrer d'énormes ressources sur une douzaine de pays en développement. Dans une économie mondiale caractérisée par de fortes fluctuations des taux d'intérêt et de change, pareille orientation comporte des risques graves à la fois pour ces gros emprunteurs et pour le système financier international. On a estimé que le déficit global des 12 principaux emprunteurs attendrait 45 milliards de dollars en 1981; en même temps, la couverture des importations par leurs réserves internationales tomberait de cinq mois au cours de la période 1976-1979 à environ trois mois à la fin de 1981. Le système bancaire international peut-il financer ces déficits et doit-il le faire ?

En ce qui concerne le groupe des pays en développement les plus pauvres (c'est-à-dire ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 300 dollars), le marché des euro-crédits s'est avéré très mal adapté à leurs besoins; depuis 1973, ces pays ont dû réduire sérieusement leurs importations. Même s'ils avaient pu emprunter, aurait-il été raisonnable de le faire aux conditions et selon les modalités en vigueur sur ce marché ? Les pays pauvres, qui n'importent que des articles de première nécessité, doivent-ils risquer de devoir réduire ces importations pour assurer le service de la dette des euro-crédits ? Le financement à des conditions libérales est, de toute façon, limité, surtout lorsqu'il s'agit de crédits pour les projets de développement industriel, qui ont perdu la faveur des bailleurs de fonds. Comment les pays pauvres peuvent-ils financer leur industrialisation ? Peut-on raisonnablement envisager que les projets viables des pays les plus défavorisés puissent bénéficier d'un financement à des conditions libérales ? Peut-on admettre que, par hypothèse, il n'y a que très peu de projets viables dans ces pays et que ces derniers doivent se contenter de produire des matières premières ?

Risques liés au projet

En examinant les risques liés aux projets, il est naturel de s'intéresser de près à l'instance responsable du projet, pour autant qu'elle est dotée d'une comptabilité autonome, de ses propres mécanismes de contrôle financier, etc.

Les fluctuations du taux d'actualisation minimum du projet, c'est-à-dire de son seuil de rentabilité, dépendent essentiellement de la source de financement extérieur : euro-crédits à taux d'intérêt flottant ou euro-crédits ou fonds multilatéraux en devises, ce qui a pour effet d'exposer les projets industriels à la fluctuation des changes; ces facteurs ont une influence décisive non seulement sur la répartition des ressources entre les différents projets, mais aussi, indirectement, sur le choix de la technologie et la conception même de ces projets. Ainsi, les problèmes déjà délicats liés à l'évaluation économique et financière des projets sont encore compliqués par les difficultés qu'implique la prévision simultanée des tendances cycliques et de l'évolution future des taux de change et des taux d'intérêt au cours de la période d'amortissement des projets. N'arrive-t-il pas que l'instance responsable du projet industriel soit tout à fait digne de confiance, mais que les conditions du financement extérieur offertes (durée des prêts, etc.) rendent ce projet inintéressant sur le plan financier ? Inversement, lorsque ces risques sont assumés par le gouvernement du pays en développement, ne court-on pas le danger que la dette extérieure prenne des proportions catastrophiques ?

Cette situation incite à poser, notamment, les questions suivantes :

- a) Faut-il que les pays en développement limitent sensiblement les risques inhérents au financement extérieur ? Cela ne serait-il pas préjudiciable à la qualité des projets et des techniques retenues et, éventuellement, à celle de l'information dont disposent planificateurs et décideurs ? Ces planificateurs et ces décideurs ne feraient-ils pas mieux d'adopter des stratégies et des plans de développement tournés vers l'intérieur ?
- b) Ne faudrait-il pas donner la préférence aux projets industriels à amortissement rapide plutôt qu'à l'industrie de base, dont la période de gestation est généralement plus longue, étant donné la durée actuelle des prêts et les risques liés aux crédits actuellement offerts ? Quelle en serait la conséquence pour les pays du Tiers monde désireux de se développer ?

- c) Lorsque le financement et l'achat sont liés de manière assez souple, dans le cas des organismes de financement multilatéraux, ou très stricte, dans celui des organismes de crédit à l'exportation, ces organismes doivent-ils adopter des mesures pour garantir des prix à la vente "équitables" (pour les biens et les services) et, dans l'affirmative, lesquelles ?

Possibilités d'améliorer l'accès aux sources extérieures de financement de l'industrie et des conditions de ce financement

Il se peut que les barques d'affaires hésitent à satisfaire les demandes de prêts des pays en développement dans la proportion où elles l'ont fait après la première série d'augmentations des prix du pétrole, en 1973-1974, parce qu'elles jugeront excessifs les risques ainsi encourus. On estime que les pays en développement qui avaient jusqu'ici accès à ces fonds se trouvent dans une position plus difficile parce que :

- a) leur endettement extérieur a augmenté rapidement au cours des dernières années;
- b) le fardeau que représente le service de cette dette qui est basé actuellement sur des taux d'intérêt et de change flottants et des échéances courtes, risque de rester très lourd en raison de la politique de resserrement monétaire que pratiquent désormais certains des principaux pays prêteurs;
- c) le prix du pétrole ne devrait pas baisser, en valeur réelle;
- d) de nombreux pays en développement emprunteurs auront de grandes difficultés à faire face au renchérissement du reste de leurs importations notamment celles des biens d'équipement;
- e) il se peut que les exportations à destination des pays industrialisés deviennent plus difficiles en raison de la récession persistante et de la tendance accrue au protectionnisme, ce qui obligera les pays en développement à emprunter davantage à l'étranger.

Aussi estime-t-on que ces pays en développement devront faire appel comme par le passé à d'importants crédits extérieurs :

- a) pour équilibrer leur balance des paiements;
- b) pour leurs investissements industriels et énergétiques rendus nécessaires par l'augmentation du prix relatif de l'énergie;

- c) pour ne pas ralentir leur croissance industrielle alors que leur aptitude à assurer le service de la dette risque d'être sérieusement compromise.

Les arrangements actuels permettront-ils de mieux satisfaire les besoins en financement extérieur, à commencer par le financement des projets industriels ou bien faudra-t-il créer à cet effet de nouveaux mécanismes bilatéraux ? Le partage actuel des pouvoirs et des responsabilités entre les prêteurs officiels et privés, d'une part, et les gouvernements, d'autre part, est-il satisfaisant et permet-il de prendre les mesures de financement et d'ajustement voulues ? Sera-t-il possible de limiter les répercussions sur le système bancaire commercial de la faillite d'un gros emprunteur (public ou privé) ?

La plupart des organismes de financement, qu'ils soient de type multilatéral, bilatéral ou commercial, sont toujours structurés pour faire face aux difficultés bien connues dans les années 1950 et 1960 dues à la baisse des prix des produits de base, alors que la nécessité d'adopter de nouvelles techniques industrielles ou de nouvelles stratégies de développement industriel, c'est-à-dire de procéder à une restructuration aux niveaux micro et macro économiques, pourrait bien appeler des modalités de financement différentes. Au surplus, à une époque où l'économie mondiale connaît des déséquilibres graves et persistants accompagnés, au cours des dernières années, de fluctuations énormes des taux d'intérêt et de change, les divers pays en développement ont bien plus de peine à s'en sortir que ce ne serait le cas dans une économie mondiale stable. Faut-il dans ces conditions réviser les procédures appliquées par les institutions de financement pour leurs opérations de prêt et les modalités de ces prêts ?



